

industrie



Inovans SLV

Fiche technique

Dégraissant solvanté

Destiné à l'élimination des graisses minérales.

S'utilise sur les huiles et traces de pneus en milieu industriel et sur les parkings.

Peu moussant il est utilisable en autolaveuse.

A la dilution préconisée il est sans effet sur la plupart des métaux, caoutchoucs, vernis et peintures.

Le produit contient en outre un agent anticalcaire.

Mode d'emploi

Utilisation manuelle : 3 à 5 %

Utilisation mécanique : 1 à 3 %

Éliminer les gros déchets par balayage.

Diluer le produit dans de l'eau.

Appliquer la solution sur la surface à nettoyer.

Lors d'une application manuelle, laisser agir quelques minutes.

Brosser éventuellement.

Rincer à l'eau claire si nécessaire.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore

- pH : 10,4 - 11,4

- Densité : 1,01 - 1,03

Précautions

Éviter les projections oculaires.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique).

Pas d'étiquetage allergène (pas de phrases H334, H317 et EUH 208).

Sans VLER française.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

19-04-2024

Ind. 9 ■

